



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNE DE COURTHEZON
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 28 janvier 2025

Délibération 2025-004

Date de convocation : 28/01/2025

Membres en exercice : 29

Votants : 28

POUR : 28

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Maire certifie le caractère
exécutoire de la présente décision.

Acte publié le : 30/01/2025



L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-huit janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Nicolas PAGET, Maire :

Présents : Jean-Pierre FENOUIL, Alexandra CAMBON, Xavier MOUREAU, Benoît VALENZUELA, Christelle JABLONSKI, Cyril FLOURET Sabine BONVIN Adjointes, Alain CHAZOT, Benjamin VALERIAN Marie SABBATINI, Françoise PEZZOLI, Anne-Marie PONS, Paul CHRISTIN, Jérôme DEMOTIER, Jean-Paul RIGOTARD BARBADORO, Lysiane VOISIN, Marc GELEDAN, Fanny LAUZEN-JEUDY, Cédric MAURIN, Catherine ZDYB, Conseillers.

Excusés :

Caroline FAYOL pouvoir à Nicolas PAGET
Corinne MARTIN pouvoir à Jean-Pierre FENOUIL
José MARTINEZ pouvoir à Marc GELEDAN
Laurent ABADIE pouvoir à Xavier MOUREAU
Julien LENZI pouvoir à Anne-Marie PONS
Christiane PICARD pouvoir à Cyril FLOURET
Cendrine PRIANO-LAFONT pouvoir à Sabine BONVIN

Absents :

Marjorie BOUCHON

Secrétaire de Séance :

Alexandra CAMBON

ASSOCIATIONS / SUBVENTION EXCEPTIONNELLE « SPÉLIMAGE » ASSOCIATION SPÉLÉO CLUB

Dans le cadre de l'évènement « Spélimage », rassemblement d'amateurs et professionnels du monde souterrain, qui s'est tenu en novembre 2024, la Commune de Courthézon souhaite s'associer à cet évènement.

Pour ce faire, il est proposé au Conseil municipal de verser une subvention exceptionnelle de 961€ à l'association Spéléo club, subvention correspondant aux frais d'organisation de l'évènement.

Vu l'évènement « Spélimage »,

Le Conseil municipal ayant oui l'exposé du Maire-Adjoint délégué à la vie associative et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'octroyer une subvention exceptionnelle de de 961 € à l'association Spéléo club,
- **DIT** que les crédits de cette subvention exceptionnelle au budget primitif 2025 (compte 65748),
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, le cas échéant le Premier Adjoint à signer toutes les pièces se rapportant à la présente délibération.

Le secrétaire de séance
Alexandra CAMBON

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé les membres présents,
Pour copie conforme.



Le Président de séance
Nicolas PAGET

REÇU EN PREFECTURE

le 29/01/2025

Application agréée E-legalite.com